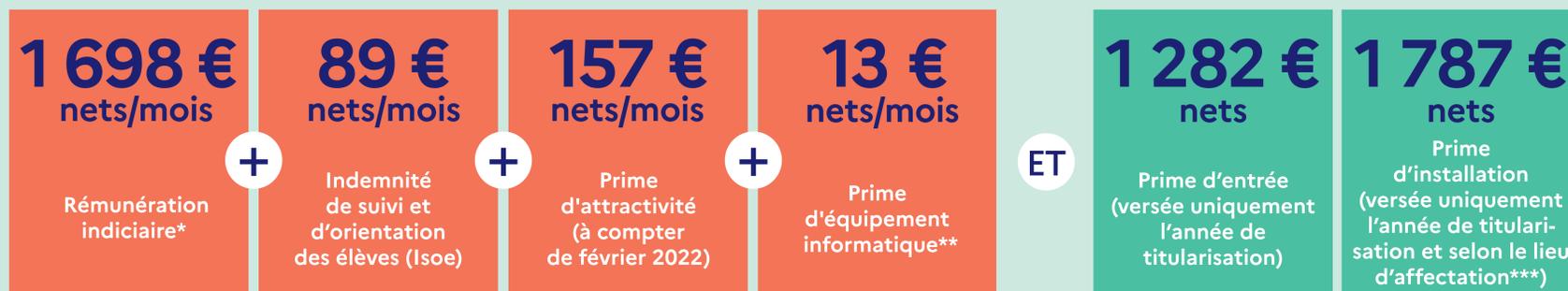




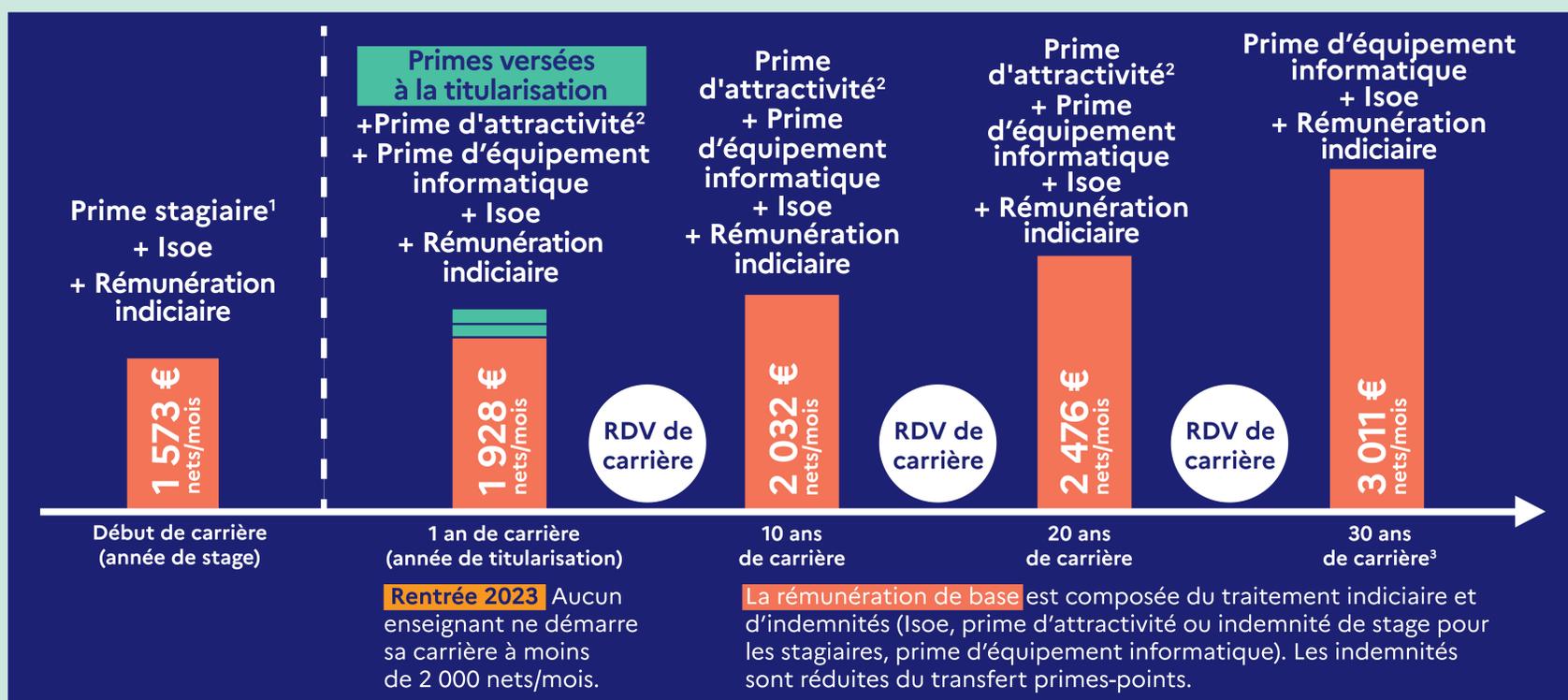
CARRIÈRES ENSEIGNANTES ET RÉMUNÉRATION L'exemple des professeurs certifiés, professeurs d'EPS, ou de lycée professionnel

RÉMUNÉRATION À LA TITULARISATION DU PROFESSEUR



Soit une rémunération de 1 928 euros nets/mois minimum (après réduction du transfert primes-points)

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE MENSUELLE ET RDV DE CARRIÈRE

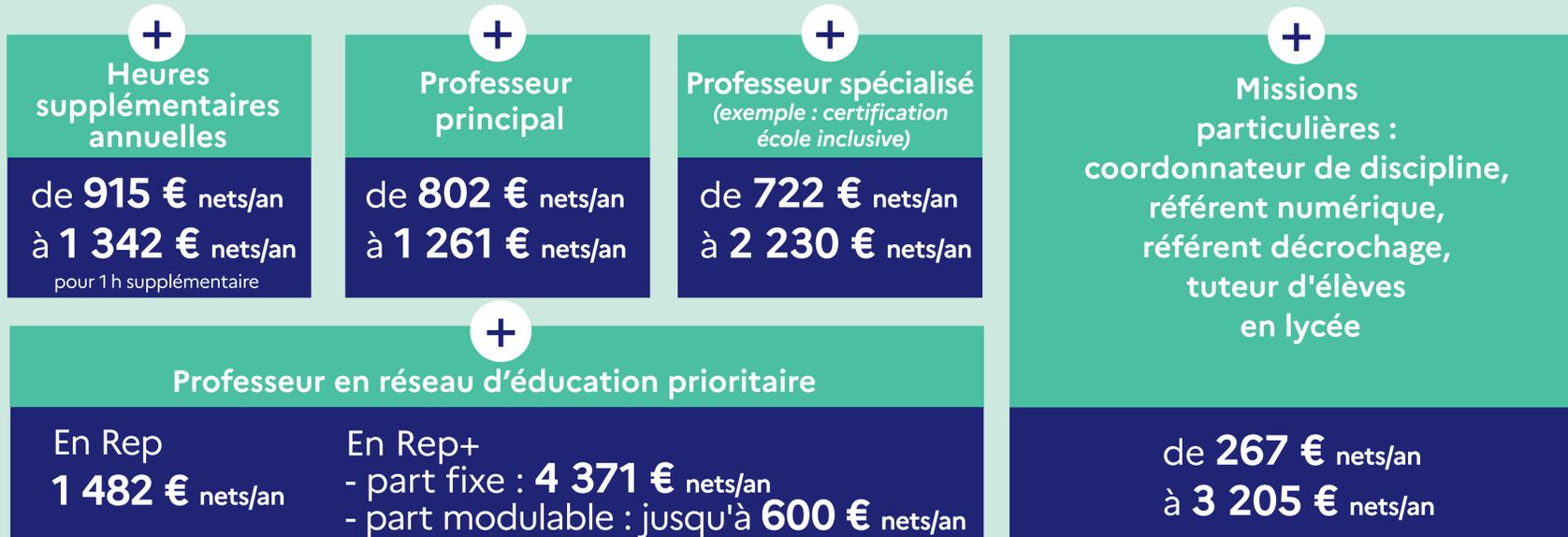


¹ Rémunération de base pour un stagiaire à mi-temps devant élèves. Cette rémunération est de 1 661 € nets/mois pour un stagiaire à temps plein devant élèves.

² Prime dégressive versée pendant les 22 premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

³ La rémunération à 30 ans de carrière peut être supérieure en fonction du parcours et de la valeur professionnels.

RÉMUNÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES SELON VOTRE ENGAGEMENT



* Rémunération indiciaire mensuelle : indice majoré x valeur mensuelle du point d'indice.

** Versée une fois par an, soit 150 € nets/an.

*** Exclusivement en Île-de-France et dans l'agglomération de Lille.